Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 037-213700727-20260630-DCM_2026_085-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
-
DEPARTEMENT
D'INDRE-&-LOIRE
-
Mairie de **CHINON**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU **MARDI 30 JUIN 2026**

2026-085

Le mardi 30 juin, à 18h300, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le mercredi 24 juin 2026, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 29
Nombre de Membres présents : 28	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 1	Abstention : 0
	Non votant : 0

SONT PRESENTS :
Monsieur DUPONT, Monsieur JAILLAIS, Madame LAMBERT, Monsieur DUCHESNE, Madame LAGREE, Monsieur PLANCHON, Madame PAVERO, Monsieur BRETT, Madame LECRUT-CHARNAVEL, Madame BOISNIER, Madame GACHET, Madame GUEYE, Monsieur FLEUREAUX, Monsieur SARKADI, Monsieur GUERTIN Madame LEFAY, Monsieur BERTRANDA, Madame MARTINEAU, Monsieur RIBEIRO, Madame BADILLER, Madame DE JENLIS, Monsieur VARANNE, Madame PANNIER, Monsieur DUFRESNE, Madame RUFET, Madame BOURGEOIS, Monsieur FIELD, Monsieur NIZOU

ONT DONNE PROCURATION :
Monsieur LE TREUT à Monsieur JAILLAIS

ABSENT EXCUSE :
Monsieur LE TREUT

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame BOURGEOIS

Versement d'un subvention au Syndicat des Vins de Chinon au titre de travaux réalisés en 2025

Dans le cadre de l'organisation d'une étape du Tour de France à Chinon en juillet 2025, les Caves Painctes ont fait partie des sites emblématiques d'accueil des délégations officielles.

Il est apparu toutefois nécessaire, avant de recevoir ces délégations, que le Syndicat des Vins, propriétaire des lieux, réalise des travaux de consolidation de l'entrée des Caves. Ce site ayant été choisi par la Ville, il a été proposé que la collectivité participe financièrement à la réalisation de ces travaux à hauteur de 50 % de leur coût HT :

- Lot Charpente pour 2 155,79 € HT
- Lot Purge des pierres en tuffeau et enduits pour 1 978,50 € HT

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 037-213700727-20260630-DCM_2026_085-DE

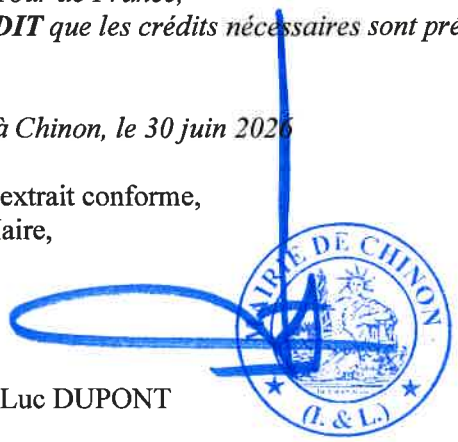
La participation de la Ville serait donc de 2 067,15 € à reverser sous forme de subvention au Syndicat des Vins qui a payé l'intégralité de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

- ***AUTORISE** le versement d'une subvention exceptionnelle au Syndicat des Vins de Chinon d'un montant de 2 067,15 € au titre de travaux réalisés en 2025 à l'occasion de l'étape du Tour de France,*
- ***DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2026.*

Fait à Chinon, le 30 juin 2026

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT

Certifié exécutoire
Publié ou notifié le

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication